



SEANCE DU 27 JUIN 2025

Administrateurs en exercice :	11
Administrateurs présents :	7
Pouvoir :	2
Ont voté :	
Pour	9
Abstention	

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-sept juin, à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Semoy.

Nombre des membres en exercice : 11

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 17 juin 2025

Présents : Laurent BAUDE - Philippe RINGUET - Nathalie RODRIGUES — Martine AIME - Sylvie BERCEGEAY - Jacqueline PAVARD - Ginette LINGER

Absents excusés : Sana CHENET - Elisabeth GUEYTE - Imed ED DOUKANI - François-Xavier CHARBONNIER

Pouvoirs :

Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Philippe RINGUET

Sana CHENET a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Secrétaire de séance : Sylvie BERCEGEAY

07/25 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration que les subventions attribuées aux organismes de droit privé doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil d'administration. Il est proposé l'attribution de subventions aux associations suivantes.

Ceci étant exposé,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER les subventions aux associations suivantes pour l'année 2025 :**

ASSOCIATIONS CARICATIVES :

Libellé de l'association	Subvention allouée en 2024	Subvention proposée pour 2025
A.I.D.E.S	100.00 €	100.00 €
ASTI Orléans	100.00 €	150.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	400.00 €	400.00 €
BIBLIOTHEQUE SONORE D'ORLEANS	80.00 €	80.00 €
CIDFF	120.00 €	120.00 €
RELAIS ORLEANAIS	450.00 €	450.00 €
RESTAURANT DU COEUR	450.00 €	450.00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	450.00 €	450.00 €
TOTAL	2 150.00 €	2 200.00 €

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans

Fait à Semoy, le 27 juin 2025

Le Maire, Président du CCAS

Laurent BAUDE